

**PROGRAMME D'ACTION APPLICABLE DANS LE PERIMETRE  
DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES  
AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS DE VELAUX**

**ADOPTE PAR DELIBERATION DU CONSEIL GENERAL**

**EN DATE DU 20 MAI 2011**

Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement

Direction Agriculture-Tourisme

A partir de quatre axes stratégiques, le programme d'action se décline en plusieurs objectifs, voire sous-objectifs. Chacun d'entre eux est traduit ou susceptible d'être traduit en une ou plusieurs actions.

## **1. Dynamiser l'activité agricole en retissant les liens entre agriculture et ville**

### **1.1. Élargir l'offre des produits agricoles en vente directe et/ou en circuit court**

#### 1.1.1. Mettre en place des unités de production tournées vers une commercialisation vente directe / circuit court

- Maraîchage, petite arboriculture fruitière
- Apiculture
- Élevage caprin
- Plantes aromatiques (en complément de gamme, petites surfaces en zone non sensibles)
- Amandiers (en complément de gamme, petites surfaces, vente en coque ou en vert)

Action :

1.1.1.a. Mise à l'irrigation (voir en annexe 2 le compte rendu de la réunion du 19 06 08 et l'estimation des besoins en eau agricole réalisée par la Chambre d'Agriculture)

1.1.1.b. Installation d'unités maraîchères (+ petite arboriculture fruitière) en circuit court

#### 1.1.2. Développer la commercialisation en vente directe / circuit court

Plusieurs options sont envisageables pour une commercialisation en vente directe ou en circuit court :

- Circuit de vente à la ferme
- Paniers
- Point de vente collectif : réflexion en lien avec le site de l'ancienne cave coopérative...
- Marché local : un marché couvert dans l'ancien moulin oléicole pourrait être envisagé
- Point de vente existant (les deux moulins commercialisent quelques produits, et seraient intéressés pour vendre des produits locaux)

Action :

1.1.2.a. Réalisation d'une étude de marché (cahier des charges à affiner : attentes des consommateurs velauxiens et autres, + étude de faisabilité de tel ou tel projet : marché couvert dans l'ancien moulin oléicole, site de la cave coopérative ..., prise en compte de la

dynamique des moulins présents sur la zone...)

1.1.2.b. Mise en place de projets concrets de commercialisation en vente directe / circuit court

## **1.2. Faire connaître et reconnaître l'agriculture de Velaux**

- Supports de communication
- Signalétique (sentiers d'interprétation mêlant lecture paysagère du site et dimension agricole, terroirs, exploitations, points de vente...)
- Journée « fermes ouvertes »
- Organisation de visites pédagogiques (écoles)

Actions possibles :

1.2.a. Réalisation d'un dépliant

1.2.b. Conception d'un sentier d'interprétation mettant en avant le rôle de l'agriculture de terroir dans la gestion du paysage, la biodiversité, le risque incendie....

1.2.c. Organisation de journées fermes ouvertes

1.2.d. Visites pédagogiques (écoles)

1.2.e. Aider les exploitants et structures collectives agricoles à la participation à des salons...

## **2. Faire participer l'agriculture à la prévention des risques naturels (feux de forêt, inondations)**

### **2.1. Faire contribuer l'agriculture à la stratégie de massif**

(éviter les départs de feux, limiter la propagation du feu, cf. zonage stratégies massif)

Reconquérir durablement les friches en privilégiant :

Les cultures pérennes (avec un travail du sol adapté en secteur sensible)

Les cultures annuelles arrosées

Ouvrir le milieu naturel au sylvopastoralisme

Actions :

2.1.a. Mise à l'irrigation (déjà prévue dans le cadre du premier axe stratégique)

2.1.b. Reconquête des friches par la vigne (cave coopérative et domaines particuliers)

2.1.c. Réalisation d'une étude de faisabilité pour une installation en élevage pastoral

2.1.d. Poursuivre la suppression de la servitude « EBC » dans les secteurs stratégiques où elle s'oppose à toute reconquête (piémonts essentiellement)

## **2.2. Faire contribuer l'agriculture à la prévention des inondations**

- Affiner la connaissance du risque « écoulements pluviaux » en partie basse du Plan, pour mieux conduire la remise à niveau du réseau de fossés existants (en fonction des résultats du diagnostic : autres possibilités d'actions... )
- Encourager la reconquête des friches et l'entretien régulier des fossés
- Remettre en état les restanques

Pas d'action à proprement parler, ou plutôt action incluse dans d'autres actions plus larges comme la reconquête des friches ou la réalisation de l'étude globale schéma directeur pluvial communal à conduire dans le cadre de la révision PLU

## **3. Promouvoir une agriculture de terroir garante du paysage provençal de Velaux**

### **3.1. Préserver les zones paysagères sensibles et éviter le mitage**

Protéger l'intégrité du secteur tout en permettant la réalisation du bâti nécessité par la mise en œuvre du projet dans des zones limitées en surface, retenues pour leur moindre sensibilité paysagère.

Actions :

3.1.a. [Prise en compte des enjeux paysagers et de protection des terroirs agricoles de production dans le PLU par l'élaboration de zonages et de règlements adaptés](#)

3.1.b. [Maîtrise du bâti nécessaire à la création et au développement d'exploitations agricoles par la collectivité publique \(maraîchage, élevage caprin, bâtiment pour remiser le matériel des pluriactifs\)](#)

### **3.2. Favoriser la reconquête agricole par les cultures de terroir**

- Vignes
- Oliviers (en densité traditionnelle AOC uniquement)
- Amandiers
- Petite arboriculture fruitière
- Plantes aromatiques...
- Mais aussi, précisément parce qu'elles correspondent au terroir Nord Ouest de la zone, les cultures annuelles : grandes cultures, légumes

Actions :

3.2.a. [Reconquête des friches par la culture de l'olivier \(en densité traditionnelle\)](#)

3.2.b. [Lancement d'une expérimentation pour la réintroduction de l'amandier](#)

### 3.2.c. Reconquête des friches par des cultures annuelles à l'arrosage

### 3.3. Favoriser la réhabilitation des restanques

Cet objectif sera indirectement rempli par la remise en culture de terrains en terrasses dont la reprise nécessitera aussi la réhabilitation des murets (cf. dispositif FDGER).

## 4. Promouvoir des productions agricoles de qualité, respectueuses de l'environnement

### 4.1. Promouvoir les démarches de qualité et des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

- Favoriser la pratique de l'agriculture biologique
- Favoriser des démarches type Haute Valeur Environnementale, agriculture raisonnée
- Favoriser toutes démarches de qualité en lien avec le terroir et fondée sur des pratiques respectueuses de l'environnement

Actions :

4.1.a. Mise en place d'une Mesure Agri-Environnementale Territoriale ou extension de la MAET Arbois à la zone du Plan  
MAE conversion agriculture biologique  
MAE apiculture

4.1.b. Mise en place d'une assistance/conseil sur les pratiques respectueuses de l'environnement (bio, raisonné, conditionnalité...)

4.1.c. Accompagnement et soutien aux démarches d'agriculture biologique et aux démarches de qualité fondées sur le terroir